

**33 ième SALON DES COLLECTIONNEURS
CHEMILLE – dimanche 13 octobre 2024
salle du Grand Avault à Chemillé**

**BULLETIN D'INSCRIPTION PARTICULIERS A REMPLIR ET
RETOURNER A :**

Blandine ESTRADE – responsable du salon - 10 rue Joseph Mercerolle -
Chemillé - 49120 CHEMILLE EN ANJOU
06 48 58 90 68 - estrade.jr@wanadoo.fr

NOM.....PRENOM.....
N°.....RUE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
Adresse mail :Tél.....

Nature et n° pièce d'identité.....
(joindre photocopie recto-verso de la pièce d'identité)

Réservation du métrage :

x 12,50€ le mètre soit au total euros

Nature des objets proposés à la vente.....

Déclaration sur l'honneur :

Je déclare sur l'honneur ne pas être marchand professionnel.

Je joins mon règlement à l'ordre de l'Amicale des Collectionneurs, le 30 septembre au plus tard.

Règlement joint : espèces ou chèque l'ordre de l'Amicale des Collectionneurs.

Toute fiche non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Les chèques ne seront mis en banque qu'au mois d'octobre.

Je m'inscris pour le 32^e salon des collectionneurs de Chemillé du dimanche 13 octobre 2024.
J'ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de la présente, et m'engage à ne pas remballer ma marchandise avant 18h, fin du salon.

Date et signature
(avec mention manuscrite lu et approuvé)

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) - Cette manifestation est organisée par l' Amicale des collectionneurs de la Région de CHEMILLE, association régie par la loi de 1901 et dont le siège est à la Mairie de CHEMILLE.
- 2) - Le salon se tiendra à la **salle du Grand Avault à CHEMILLE** - (itinéraire fléché en ville pour l'accès) de 9h à 18 heures. L' entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 3) - L' installation des exposants se fera, soit le samedi, veille du salon, de 17 h à 20 h (salle surveillée et fermée de 20 h à 7 h le dimanche matin), soit le dimanche, jour du salon, de 7 h à 9 h. Les exposants ne devront **pas quitter leur place avant 18 heures**.
- 4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 12,50 €uros le mètre linéaire, uniquement à l' intérieur de la salle. Aucun stand ne sera installé à l' extérieur.
- 5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises. Pour disposer d'un panneau de fond, il y a lieu d'en faire la demande sur le bulletin d' inscription.
- 6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, ou détérioration d' objets présentés par les exposants.
- 7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée)
- 8) – Food truck devant l'entrée de la salle et buvette à l'intérieur.
- 9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur. Application des règles sanitaires en vigueur le jour du salon.
- 10) - Les tables et panneaux devront **être libérés au plus tard pour 19 heures le dimanche soir** afin de remettre tout le matériel en place.
- 11) - **Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint**
Ne seront pris en compte que les bulletins intégralement complétés, datés, signés et retournés dans les délais accompagnés :
 - du chèque en règlement du métrage
 - des pièces d'identité nécessaires.